



Rapport sur les répercussions des émissions de financement durable

Exercice 2024



Qui nous sommes

La Banque CIBC est une institution financière nord-américaine de premier plan et bien diversifiée qui s'engage à créer une valeur durable pour toutes ses parties intéressées : ses clients, son équipe, ses communautés et ses actionnaires. Nous sommes guidés par notre raison d'être : vous aider à passer de vos idées à la réalité. Nous mobilisons nos ressources pour créer un changement positif et contribuer à un avenir plus équitable, plus inclusif et plus durable.

Par l'intermédiaire de la banque et de nos secteurs d'activité—Services bancaires personnels et PME, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, et Marchés des capitaux—, nos 48 000 employés concrétisent notre raison d'être au quotidien auprès de 14 millions de clients, tant des particuliers que des entreprises, y compris des clients institutionnels et du secteur public, au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier.

Principaux paramètres de la Banque CIBC pour l'exercice 2024ⁱ

7,2 G\$

Bénéfice net
déclaré

13,4 %

Rendement des
capitaux propresⁱⁱ

13,3 %

Ratio des fonds propres de
première catégorie sous
forme d'actions ordinairesⁱⁱⁱ

7,3 G\$

Bénéfice net
rajusté^{iv}

13,7 %

Rendement rajusté
des capitaux propres^{iv}

87,6 %

Rendement total
pour les actionnaires

ⁱ À moins d'avis contraire, dans ce rapport les montants sont exprimés en dollars canadiens.

ⁱⁱ Pour en savoir plus sur la composition de ces mesures financières particulières, consultez la section « Glossaire » de notre rapport de gestion dans notre Rapport annuel 2024, accessible sur SEDAR+ à l'adresse sedarplus.ca.

ⁱⁱⁱ Calcul effectué conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), qui se fonde sur les normes du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

^{iv} Les mesures rajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la section « Mesures non conformes aux PCGR » de notre rapport de gestion, notamment le rapprochement quantitatif entre les mesures conformes aux PCGR déclarées et le bénéfice net ajusté aux pages 15 à 19 du Rapport de gestion 2024 de la Banque CIBC, accessible sur SEDAR+ à l'adresse sedarplus.ca.



Stratégie environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) de la Banque CIBC

À la Banque CIBC, nous imaginons un monde meilleur, plus équitable, plus inclusif et plus durable. Un monde où nous pouvons aider tout le monde à atteindre ses objectifs. Notre stratégie ESG s'appuie sur nos antécédents de gérance ESG.



Nos idées à l'œuvre

En 2024, nous avons mis l'accent sur la mise en œuvre de nos priorités stratégiques ESG et nos initiatives d'entreprise à l'échelle de la banque pour continuer à réaliser des progrès concrets.

Voici certaines de nos priorités stratégiques ESG :



Renforcement de l'intégrité et de la confiance

Nous agissons avec intégrité et transparence pour préserver la confiance que les clients nous accordent.



Ouverture de possibilités

Nous collaborons à la création de collectivités équitables et résilientes où chacun peut concrétiser ses ambitions.



Accélération de la lutte contre les changements climatiques

Nous appuyons les solutions de lutte contre les changements climatiques et contribuons à la transition vers un avenir durable et à faibles émissions de carbone.

Pour en savoir plus sur notre stratégie ESG, consultez le [Rapport sur la durabilité 2024](#) de la Banque CIBC.

Points saillants du rendement pour 2024

Nouveaux produits

Obligation verte en euros	La deuxième obligation verte de la Banque CIBC a été émise en janvier 2024. Le produit des obligations vertes de trois ans d’une valeur de 500 millions d’euros sera attribué à des projets, à des actifs et à des entreprises qui remplissent les critères d’admissibilité énoncés dans le Cadre des émissions de financement durable de la Banque CIBC. ¹
Comptes de dépôt liés à la durabilité (CDLD)	Les CDLD permettent aux entreprises clientes d’affecter leurs dépôts à des initiatives de durabilité qui respectent les critères d’admissibilité du Cadre des émissions de financement durable de la Banque CIBC, tout en obtenant des rendements concurrentiels. Ces comptes sont offerts aux clients du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni. ²

Nos activités de prêt et d’investissement

1 679 401 tCO₂e Part des émissions que la Banque CIBC a évitées grâce aux 22³ opérations liées à l’énergie propre imputables aux produits qu’elle a émis.^v	23 opérations La Banque CIBC a ciblé des opérations liées à l’énergie renouvelable et à des immeubles verts en Amérique du Nord et en Europe.^{vi}
995 M\$^{vii} (du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2024) Produits de notre obligation verte en euros et de nos CDLD.	1 787 M\$^{vii} (Au 31 juillet 2024) Émissions de financement durable en circulation, une hausse de 131 % sur 12 mois.

^v La part des émissions que la Banque CIBC a évitées repose sur les 22 opérations liées à l’énergie propre. La part de la Banque CIBC dans l’incidence de chaque opération est le produit de la part de financement de la Banque CIBC pour chaque opération et les émissions annuelles totales de GES évitées.

^{vi} Les critères utilisés pour classer ces opérations dans les Activités Admissibles énergie propre ou bâtiments verts sont décrits dans le Cadre en vigueur au moment de la conclusion de chaque émission.

^{vii} Les dollars canadiens sont convertis selon le taux de change au comptant au 31 juillet 2024. Données sur le taux de change au 31 juillet 2024 : 1 \$ US = 1,38065 \$ CA et 1 € = 1,494208 \$ CA.

À propos de ce rapport

Le présent rapport résume le Cadre des émissions de financement durable de 2021 et de 2024 de la Banque CIBC (le « Cadre »),⁴ donne un aperçu de l'ensemble des actifs admissibles et met en évidence les répercussions environnementales connexes des projets et des entreprises financés. L'ensemble des actifs admissibles désigne les actifs auxquels le produit des émissions durables de la Banque CIBC a été attribué. Nous avons l'intention de présenter un rapport annuel sur tout changement apporté à notre ensemble des actifs admissibles.

Les mesures de l'incidence dans le rapport se fondent sur les recommandations du Harmonised Framework for Impact Reporting for Green Bonds de l'International Capital Market Association (ICMA) (juin 2024).



Émissions de financement durable



En octobre 2020, la Banque CIBC a émis sa première obligation verte de cinq ans d'une valeur de 500 millions de dollars américains, dont la totalité du produit a été affectée à des opérations liées à l'énergie propre et aux immeubles verts en Amérique du Nord et à l'échelle internationale.⁵ Ensuite, la Banque CIBC a créé plusieurs solutions novatrices pour répondre l'intérêt porté par nos clients à l'égard des placements durables.

Sur le marché canadien, en 2021, la Banque CIBC a créé le certificat de placement garanti (« CPG ») de croissance liée à un indice et, en 2022, le CPG de croissance lié à un indice européen (collectivement, les « CPG »). Grâce à ces produits, la Banque CIBC a été la première banque canadienne à offrir à ses investisseurs individuels un CPG lié au marché sur les thèmes des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).⁶ Les CPG sont liés à un indice ESG canadien et européen,⁷ respectivement, ce qui permet aux clients d'investir dans un portefeuille axé sur les facteurs ESG. En décembre 2022, la Banque CIBC a créé un billet structuré canadien lié à un indice canadien à grande capitalisation dans lequel les titres sont pondérés en fonction de leurs cotes ESG.⁸ Sur le marché américain, en janvier 2023, la Banque CIBC a créé un billet structuré américain lié à un indice d'autonomisation des femmes qui suit des sociétés américaines à grande et moyenne

capitalisation qui intègrent des politiques de diversité des genres et d'égalité des chances d'emploi à leur culture d'entreprise (collectivement, les « billets structurés »).⁹

En janvier 2024, la Banque CIBC a émis sa deuxième obligation verte, une obligation à trois ans d'un montant de 500 millions d'euros,¹ puis, au cours de la même année de déclaration, a lancé les CDLD² afin que ses entreprises clientes puissent affecter leurs dépôts à des initiatives de durabilité tout en obtenant des rendements concurrentiels.

Le produit de nos obligations vertes, de nos CPG, de nos billets structurés et des CDLD a été ou continue d'être affecté à des opérations qui sont conformes à la Méthodologie de finance durable et qui contribuent à l'atteinte de l'objectif de mobilisation en matière de finance durable de la Banque CIBC, qui est de mobiliser 300 milliards de dollars pour des activités et des services de finance durable d'ici 2030 (de 2018 à 2030).¹⁰ À la fin de la période visée,¹¹ la Banque CIBC a affecté le produit des émissions de financement durable à 23 opérations, notamment des parcs éoliens terrestres et en mer, des panneaux solaires et des immeubles verts, qui s'alignent sur plusieurs des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Résumé du Cadre des émissions de financement durable

La Banque CIBC vise à soutenir la mobilisation de capitaux pour des entreprises et des projets durables. En septembre 2021, la Banque CIBC a publié un Cadre des émissions de financement durable, une version mise à jour du [Cadre des obligations vertes de 2020](#). Le nouveau Cadre décrit la méthodologie et les procédures connexes à appliquer aux futures émissions de fonds durables par la Banque CIBC, notamment des obligations, des billets structurés, des certificats, du papier commercial, des dépôts, des CPG, des CPG liés au marché et des CDLD (appelées « émissions de financement durable »). En mars 2024, la Banque CIBC a publié une mise à jour du Cadre des émissions de financement durable et de ses critères d'admissibilité afin qu'ils reflètent davantage les normes et les seuils d'admissibilité actuels du marché.

Les Cadres de 2021 et de 2024 sont conformes aux Principes sur les obligations vertes de 2021 et aux Lignes directrices sur les obligations durables de 2021 de l'International Capital Market Association. Le Cadre de 2021 est conforme aux Principes sur les obligations sociales de 2021, tandis que le Cadre de 2024 respecte les Principes sur les obligations sociales de 2023. À l'avenir, toutes les émissions subséquentes dites durables réalisées par la banque et les futurs rapports utiliseront le Cadre de 2024.

Les rubriques ci-dessous présentent les éléments des Cadres de 2021 et de 2024. Pour en savoir plus, veuillez vous reporter au [Cadre des émissions de financement durable de 2021](#) et au [Cadre des émissions de financement durable de 2024](#).

1. Utilisation du produit

Le produit net des émissions de financement durable est utilisé pour financer ou refinancer une combinaison de prêts ou d'investissements dans des entreprises, ainsi que des projets et des actifs (les « Activités Admissibles ») qui répondent aux critères des activités d'émissions écologiques ou sociales admissibles de la Banque CIBC (les « Activités Admissibles ») décrites dans le Cadre⁴ en vigueur au moment de la conclusion de l'émission. Le produit d'une émission de financement durable peut être réparti entre plusieurs Activités Admissibles.

Si l'actif admissible est un prêt ou un investissement dans une entreprise, l'entreprise doit tirer 90 % ou plus de ses revenus d'Activités Admissibles.¹² Les critères de classement des activités pour les émissions vertes, sociales ou durables sont conformes aux normes et aux pratiques du marché international mentionnées dans le Cadre,⁴ pour lequel un avis de seconde opinion satisfaisant a été obtenu.



Activités admissibles	ODD pertinents des Nations Unies	
1. Énergie propre ³		
2. Combustibles propres ¹⁴		
3. Efficacité énergétique		
4. Prévention et contrôle de la pollution		
5. Résilience et adaptation aux changements climatiques ¹⁴		
6. Gestion durable sur le plan environnemental des ressources naturelles du vivant et de l'utilisation des terres		

Activités admissibles	ODD pertinents des Nations Unies	
7. Conservation de la biodiversité terrestre et aquatique		
8. Transport non polluant		
9. Gestion durable de l'eau et des eaux usées		
10. Immeubles verts		
11. Circularité		



Activités admissibles	ODD pertinents des Nations Unies	
1. Services essentiels	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ 	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 
2. Logement abordable et infrastructures de base	10 INÉGALITÉS RÉDUITES 	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 
3. Progrès et autonomisation socioéconomiques ¹⁴	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE 	10 INÉGALITÉS RÉDUITES 
	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 	

Activités admissibles	ODD pertinents des Nations Unies	
4. Création d'emplois ¹⁴	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE 	10 INÉGALITÉS RÉDUITES 
5. Sécurité alimentaire et systèmes alimentaires durables ¹⁴	2 FAIM «ZÉRO» 	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 
	10 INÉGALITÉS RÉDUITES 	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 





2. Processus d'évaluation et de sélection des projets

Le Sustainability Issuance Council (« SIC »), qui se réunit tous les trimestres, est composé de représentants issus de nos équipes de spécialistes des groupes Trésorerie, Finance, Gestion du risque environnemental, ESG d'entreprise et des unités d'exploitation stratégique. Il est responsable de ce qui suit :

- Examen, sélection et approbation de l'ensemble des actifs admissibles
- Examen et approbation des rapports annuels exigés en vertu du Cadre
- Examen du rapport d'assurance postérieur à l'émission et résolution de tout problème s'y rattachant
- Examen et approbation du Cadre et de toute modification ultérieure
- Surveillance des pratiques courantes du marché

Tous les actifs admissibles font l'objet d'une vérification de la conformité aux Lignes directrices pour les prêts de la Banque CIBC ainsi que de l'alignement sur les normes de gestion du risque environnemental, s'il y a lieu.¹⁵

3. Gestion du produit

Nous effectuons un suivi dynamique des actifs admissibles au niveau du portefeuille au moyen de systèmes internes, et l'ensemble des actifs admissibles fait l'objet d'un examen chaque trimestre par le SIC. L'ensemble des actifs admissibles est surveillé afin qu'il dépasse la valeur globale des émissions de financement durable en circulation. La Banque CIBC entend répartir le produit de toute émission dans un délai de 18 mois. Si, pour quelque raison que ce soit, l'ensemble des actifs admissibles n'atteint pas ou ne dépasse pas le produit net de toutes les émissions de financement durable en circulation, le produit excédentaire sera déposé dans un compte du fonds général investi conformément aux procédures de gestion des liquidités en vigueur de Trésorerie CIBC.

Le remboursement du capital et des intérêts sur les émissions d'obligations durables sera effectué à partir d'un compte du fonds général et ne sera pas directement lié au rendement d'un actif admissible. De plus, les actifs admissibles ne seront pas visés par une barrière fiscale d'exploitation et pourront servir de biens donnés en garantie pour les émissions d'obligations durables dont il est question.



4. Présentation de l'information

Nous produisons des rapports annuels sur la répartition et l'incidence des émissions de financement durable effectuées en vertu du Cadre⁴ jusqu'à l'échéance de toutes les émissions.

Nos rapports annuels comprennent des renseignements sur la répartition des produits nets, notamment le produit net issu de toutes les émissions de financement durable, le montant total du produit net attribué selon chaque activité admissible, la répartition par région et le solde du produit non attribué. Nous obtenons également une assurance indépendante quant à la répartition du produit net aux actifs admissibles, conformément aux critères pour les Activités Admissibles.

Dans la mesure du possible et sous réserve de toute obligation de confidentialité applicable et de toute autre obligation de non-divulgaration, nous communiquons chaque année de l'information sur les répercussions environnementales et sociales pertinentes, comme il est indiqué dans la section « Rapport sur les répercussions des émissions de financement durable » du présent rapport.

5. Examen externe

Morningstar Sustainalytics (« Sustainalytics »), un fournisseur mondialement reconnu de recherche, de cotes et de données ESG, a fourni une seconde opinion sur le Cadre de 2021 et le Cadre de 2024. En ce qui a trait, mais sans s'y limiter, à l'émission d'obligations, de billets structurés et dépôts en vertu du Cadre, cette seconde opinion traite de l'harmonisation du Cadre avec les Principes sur les obligations vertes, les Principes sur les obligations sociales et les Lignes directrices sur les obligations durables de l'ICMA. Compte tenu des procédures décrites dans le Cadre, Sustainalytics a également effectué un examen annuel des actifs admissibles auxquels ont été réparti le produit des émissions de financement durable qui étaient en circulation au 31 juillet 2024.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., notre vérificateur indépendant, a fourni une assurance raisonnable quant à la répartition du produit des émissions de financement durable qui étaient en circulation au 31 juillet 2024.

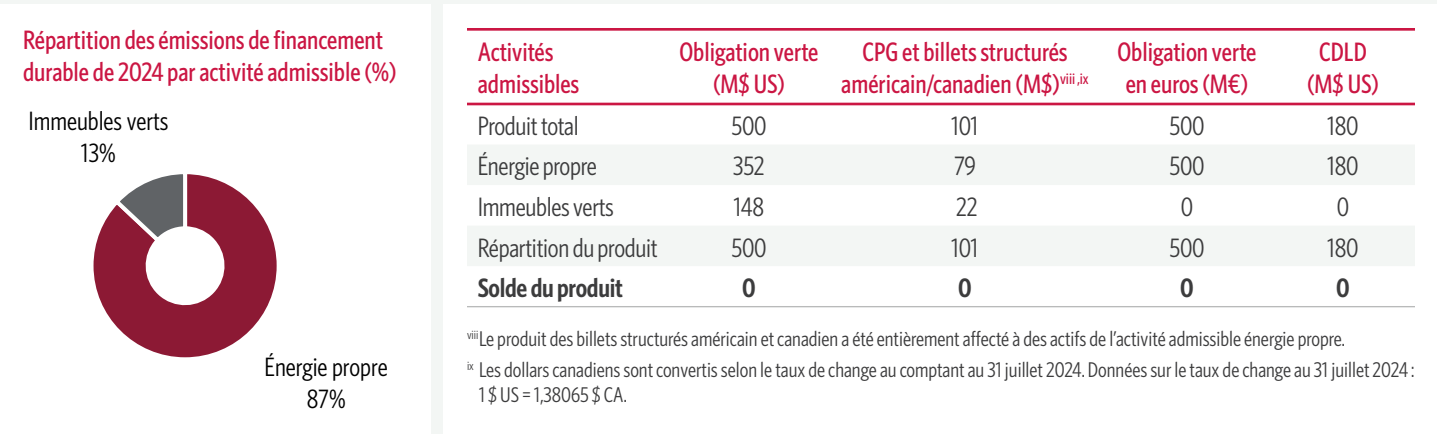
Veuillez consulter [le rapport annuel de Sustainalytics et le rapport d'assurance raisonnable d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.](#)

Ensemble des actifs admissibles—Répartition du produit

Au 31 juillet 2024, le produit net de toutes les émissions de financement durable en circulation de la Banque CIBC a été entièrement attribué aux actifs des Activités Admissibles de l'énergie propre et des immeubles verts, conformément aux critères d'admissibilité des Activités Admissibles énoncés dans le Cadre.⁴

Obligation verte de la Banque US⁵	Montant : Émission : Échéance :	500 M\$ US 23 octobre 2020 23 octobre 2025	Détails des CPG liés au marché des titres ESG^{6,7}	Montant : Émission : Fourchette des échéances :	94 M\$ Juin 2021 à novembre 2023 De 2 à 5 ans
Détails du billet structuré canadien⁸	Montant : Émission : Échéance :	2 M\$ 29 décembre 2022 29 décembre 2026	Détails du billet structuré américain⁹	Montant : Émission : Échéance :	4 M\$ US 20 janvier 2023 31 janvier 2025
Obligation verte de la Banque EUR¹	Montant : Émission : Échéance :	500 M€ 29 janvier 2024 29 janvier 2027	Renseignements sur les CDLDs²	Montant : Dépot : Échéance :	180 M\$ US (au 31 juillet 2024) Août 2023 à juillet 2024 Sans objet

*Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas être exacte.



Répartition géographique des projets

Les émissions de financement durable de la Banque CIBC sont attribuées aux actifs admissibles qui financent ou refinancent un certain nombre de projets et d'entreprises (total de 303 projets).



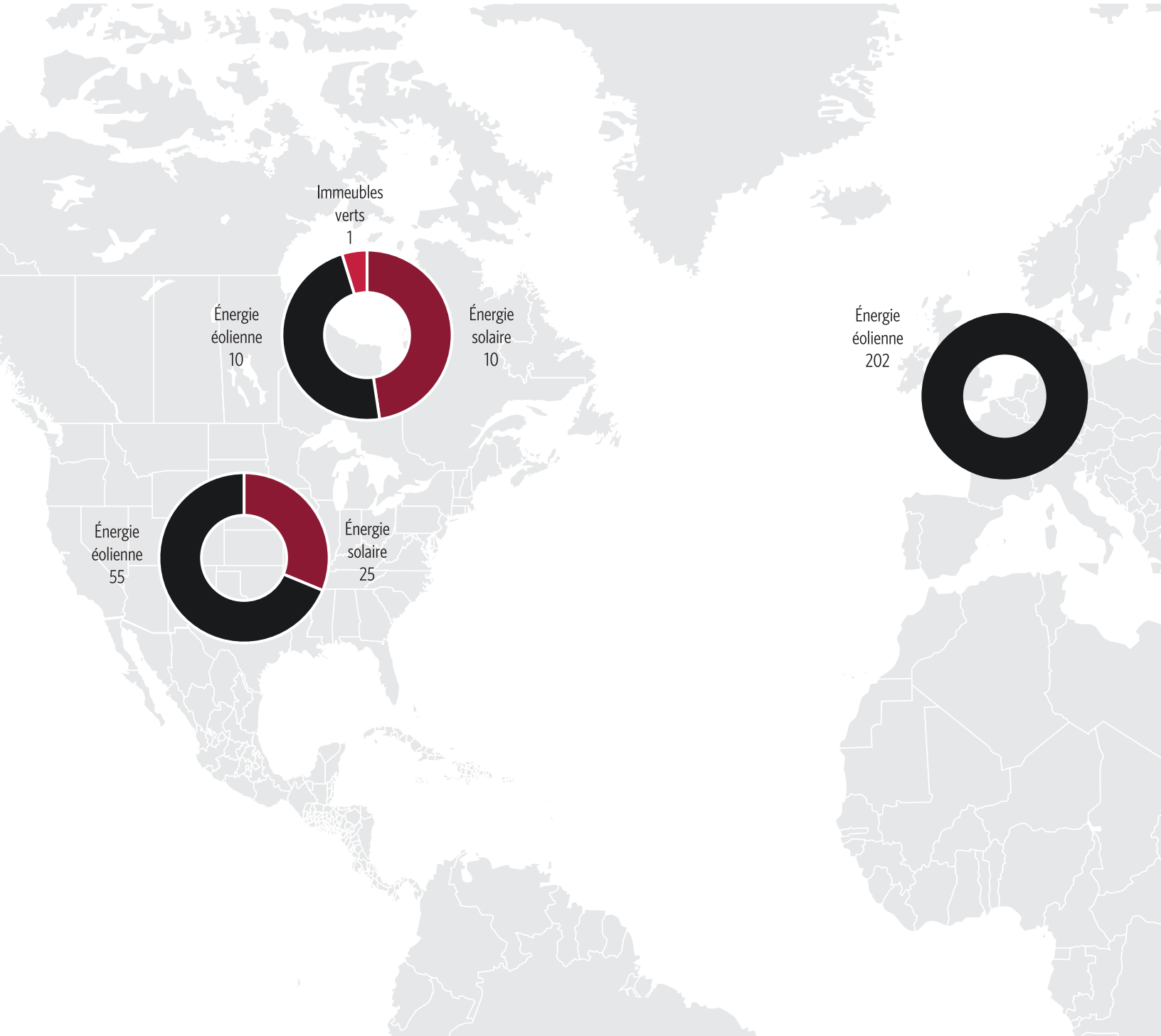
Canada : 21



Europe : 202



États-Unis : 80



Rapport sur l'incidence des émissions de financement durable

Les tableaux ci-dessous présentent la répartition du produit dans les actifs admissibles et les mesures de l'incidence prévue par rapport à ces actifs. Les mesures de l'incidence sont fondées sur les recommandations du manuel de l'ICMA intitulé Harmonised Framework for Impact Reporting (juin 2024).

Activité admissible énergie propre¹⁶

Type	Région	Sous-région	Montant du financement affecté aux émissions (M\$) ¹⁷	Part de l'opération que finance la Banque CIBC ¹⁸	Incidence totale de l'opération ^{19,20}			Proportion d'incidence de la Banque CIBC ^x			Nombre de projets
					Capacité (MW)	Production annuelle (MWh)	Émissions annuelles de GES évitées (t. d'éq. CO ₂)	Capacité (MW)	Production annuelle (MWh)	Émissions annuelles de GES évitées (t. d'éq. CO ₂)	
Opérationnel											
Énergie éolienne	Canada	Terre-Neuve-et-Labrador	35	100 %	54	177 317	2 838	54	177 317	2 838	2
Énergie solaire	Canada	Ontario	39	25 %	40	61 898	2 011	10	15 475	503	4
Énergie éolienne	Europe	Allemagne	34	10 %	252	719 800	236 814	25	71 980	23 681	1
Énergie solaire	É.-U.	Indiana	38	33 %	200	405 504	184 910	66	133 816	61 020	1
Énergie éolienne	É.-U.	Indiana, Wisconsin, Ohio et Oklahoma	33	25 %	363	1 255 773	572 632	91	313 943	143 158	4
Énergie solaire	É.-U.	Michigan	25	42 %	79	152 662	84 727	33	64 118	35 586	1
Énergie éolienne	Canada	Québec	66	20 %	480	1 285 747	1 671	96	257 149	334	4
Énergie éolienne	Canada	Ontario	13	10 %	100	281 332	9 140	10	28 133	914	1
Énergie éolienne	Canada	Ontario	41	22 %	58	137 563	4 469	13	29 851	970	1
Énergie éolienne	Canada	Ontario	88	14 %	270	828 345	26 912	37	113 483	3 687	1
Énergie éolienne ^{xi}	Europe	Royaume-Uni	355	10 %	2 007	4 743 000	982 152	201	474 300	98 215	49
Énergie éolienne ^{xi}	Europe	Belgique, France, Allemagne, Portugal, Espagne, Royaume-Uni	107	8 %	2 800	6 139 000	966 265	218	478 842	75 369	145
Énergie solaire et éolienne ^{xi}	É.-U.	Dans 27 États	67	5 %	3 684	8 797 157	16 790 000	184	439 858	839 500	67
Énergie solaire	É.-U.	Utah	66	50 %	80	201 086	55 299	40	100 543	27 649	1
Énergie solaire	É.-U.	Utah	23	18 %	280	726 450	199 774	49	127 855	35 160	3
Énergie solaire	Canada	Alberta	69	20 %	465	1 043 569	526 303	93	208 714	105 261	1
Énergie solaire et éolienne	Canada	Ontario	69	20 %	82	188 209	6 115	16	37 077	1 205	6

^x Pour connaître les calculs de l'incidence, consultez la méthodologie et les hypothèses à la page 16 du présent rapport.

^{xi} Cet actif admissible représente du financement d'entreprise lorsque 90 % ou plus des revenus de l'entreprise correspondent à une ou plusieurs Activités Admissibles. Pour en savoir plus, consultez le Cadre des émissions de financement durable 2024 sur le site Web de la Banque CIBC. Les mesures d'incidence reflètent l'entité juridique propriétaire.

Type	Région	Sous-région	Montant du financement affecté aux émissions (M\$) ¹⁷	Part de l'opération que finance la Banque CIBC ¹⁸	Incidence totale de l'opération ^{19, 20}			Proportion d'incidence de la Banque CIBC ^x			Nombre de projets
					Capacité (MW)	Production annuelle (MWh)	Émissions annuelles de GES évitées (t. d'éq. CO ₂)	Capacité (MW)	Production annuelle (MWh)	Émissions annuelles de GES évitées (t. d'éq. CO ₂)	
En construction											
Énergie éolienne	Europe	Royaume-Uni	268	5 %	3 600	18 000 000	3 215 772	180	900 000	160 789	3
Énergie solaire	É.-U.	Utah	14	21 %	80	204 646	56 278	17	42 976	11 818	1
Énergie solaire ²¹	É.-U.	Californie	41	15 %	292	851 818	192 511	43	125 217	28 299	1
Énergie solaire ²¹	É.-U.	Californie	62	11 %	372	843 159	190 554	42	96 120	21 723	1
Énergie éolienne	Europe	Suède	8	15 %	553	1 407 184	11 257	85	215 299	1 722	4
Incidences globales											
Incidence totale sur les activités d'exploitation					11 294	27 144 411	20 652 033	1 236	3 072 455	1 455 050	292
Incidence totale sur le développement					4 897	21 306 807	3 666 372	367	1 379 612	224 352	10
Incidence totale					16 191	48 451 218	24 318 405	1 603	4 452 067	1 679 401	302

Activité admissible immeubles verts²²

Région	Montant du financement affecté aux émissions (M\$) ¹⁷	Part de l'opération que finance la Banque CIBC	Superficie de construction brute (SCB) en m ²	Rendement énergétique ²³		Émissions de carbone ²⁴		Utilisation efficace de l'eau ²⁵		Déchets % du total des déchets détournés	Attestation Barème
				kWh/m ² de SCB	% de la consommation d'énergie réduite	kgCO ₂ /m ² de SCB	% d'émissions de carbone réduites	m ³ d'eau/m ² de SCB	% des économies annuelles d'eau		
Canada	227	84 %	176 000	115,98	40 %	13,35	14 %	0,45	25 %	27 %	LEED Platine Core and Shell; Platine SmartScore; WELL H&S Rating



Méthodologie et hypothèses

La période de déclaration des mesures des opérations déclarées est l'année civile 2023, ce qui diffère de la période de déclaration de répartition du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2024.¹¹

Énergie propre

Production d'énergie	Pour les projets entièrement opérationnels au cours de la période visée, la Banque CIBC a obtenu des données réelles sur la capacité et la production énergétique de ses clients. Pour les projets partiellement opérationnels et les projets en cours d'élaboration, des estimations ont été utilisées en fonction de la production d'énergie prévue pour une année typique une fois le projet opérationnel. La production prévue d'énergie a été fournie par nos clients en fonction des rapports de conception technique du projet.																
Émissions de GES	Les données annualisées sur les émissions de GES évitées ont été fournies par certains clients de la Banque CIBC. Lorsque ces données n'étaient pas disponibles ou n'ont pas été suffisamment justifiées, la Banque CIBC a utilisé des données réelles ou estimatives sur la production d'énergie et les a comparées aux facteurs d'émission du réseau local provenant de sources gouvernementales officielles applicables, dont l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis, le Rapport d'inventaire national du Canada, le ministère de la sécurité énergétique et de la carboneutralité du Royaume-Uni et l'Agence européenne pour l'environnement. Le calcul des émissions évitées suppose qu'il n'y a aucune émission associée à la production d'énergie à partir de sources renouvelables, comme l'énergie éolienne ou solaire. On suppose ensuite que l'énergie produite par ces projets aurait autrement été produite par d'autres producteurs d'énergie, en utilisant la composition moyenne du réseau d'énergie local où se trouve le projet précis à titre de comparaison. Le chiffre des émissions évitées représente donc la différence entre ces deux scénarios.																
Calcul de l'incidence ^{19, 20}	Pour calculer la part des émissions évitées de la Banque CIBC, le calcul suivant a été appliqué à chaque projet individuel où le produit a été attribué pendant la période de déclaration : <table><tr><td>Énergie produite ou énergie produite attendue au cours de la période d'exploitation (MWh)</td><td>x</td><td>Facteur d'émission du réseau local</td><td>=</td><td>Émissions contre-factuelles (t. d'éq. CO₂)</td><td>=</td><td>Émissions évitées (t. d'éq. CO₂)</td><td>x</td><td>Part de financement de CIBC dans l'incidence (%)</td><td>=</td><td>Part de CIBC des émissions évitées (t. d'éq. CO₂)</td></tr></table>						Énergie produite ou énergie produite attendue au cours de la période d'exploitation (MWh)	x	Facteur d'émission du réseau local	=	Émissions contre-factuelles (t. d'éq. CO ₂)	=	Émissions évitées (t. d'éq. CO ₂)	x	Part de financement de CIBC dans l'incidence (%)	=	Part de CIBC des émissions évitées (t. d'éq. CO ₂)
Énergie produite ou énergie produite attendue au cours de la période d'exploitation (MWh)	x	Facteur d'émission du réseau local	=	Émissions contre-factuelles (t. d'éq. CO ₂)	=	Émissions évitées (t. d'éq. CO ₂)	x	Part de financement de CIBC dans l'incidence (%)	=	Part de CIBC des émissions évitées (t. d'éq. CO ₂)							
Part proportionnelle d'incidence de CIBC	La proportion de l'incidence totale du projet attribuée à la Banque CIBC reflète le montant du financement des actifs admissibles réparti, en pourcentage des besoins financiers globaux du projet au 31 juillet 2024. Selon cette approche, les projets sont entièrement financés par emprunt.																



Immeubles verts

Rendement énergétique	La Banque CIBC a obtenu des données sur la consommation d'énergie réelle de ses clients pour les bâtiments écologiques applicables, qui a ensuite été normalisée en divisant la consommation d'énergie totale par la superficie de construction brute (SCB) du bâtiment. Le pourcentage de la mesure de la réduction de la consommation d'énergie a été calculé en comparant les données sur la consommation d'énergie réelle de 2023, normalisée selon la SCB, au scénario de référence du rapport sur la modélisation de l'énergie d'eQUEST (192 kWh/m² de SCB).²²
Émissions de carbone	La Banque CIBC a obtenu des données réelles sur les émissions de GES de ses clients pour produire un rapport sur le rendement lié au carbone du projet de bâtiments écologiques, qui a été normalisé en divisant les émissions totales de GES par la superficie de construction brute (SCB) de l'immeuble. Le facteur d'émissions moyen du réseau de l'Ontario tiré du Rapport d'inventaire national du Canada a été utilisé comme source pour ces calculs. Le pourcentage de la mesure des émissions de GES a été calculé en comparant les données sur les émissions de GES réelles de 2023, normalisées selon la SCB, au scénario de référence du rapport sur la modélisation de l'énergie d'eQUEST (15,5 kgCO₂e/m²de SCB).²⁶
Eau	La Banque CIBC a obtenu des données réelles sur la consommation d'eau en 2023 de ses clients pour produire un rapport sur le rendement lié à l'eau du projet de bâtiments écologiques, qui a été normalisé en divisant la consommation totale d'eau par la superficie de construction brute (SCB) de l'immeuble. Le pourcentage d'eau économisée annuellement a été calculé en comparant la consommation d'eau réelle du projet de bâtiments écologiques à un rendement de référence de 105 600 m³. Le scénario de référence utilisé pour ce calcul est la valeur de l'intensité de la consommation d'eau du gestionnaire de portefeuille d'EnergyStar pour la 50^e médiane de l'intensité de consommation d'eau des immeubles de bureaux sondés aux États-Unis en 2019. Cette valeur était de 14,48 gal/pi/an, qui a été convertie en mètres cubes d'eau consommée par mètre carré de SCB. Ce chiffre a ensuite été multiplié par la SCB pour le projet de bâtiments écologiques. Pour en savoir plus, consultez le lien : Gestionnaire de portefeuille EnergyStar.
Part proportionnelle d'incidence de CIBC	La proportion de l'incidence totale du projet attribuée à la Banque CIBC reflète le montant du financement des actifs admissibles réparti, en pourcentage des besoins financiers globaux du projet au 31 juillet 2024. L'approche utilisée considère que les projets sont entièrement financés par emprunt.

La Banque CIBC continuera de passer en revue les normes et les méthodes pertinentes pour s'assurer que les mesures d'incidence que nous déclarons sont exactes et transparentes.



Opérations en vedette

Le produit de nos obligations vertes, de nos CPG, de nos billets structurés et de nos CDLD a été affecté à 23 opérations. Certains projets soutenus sont décrits ci-dessous.

UK Ventient Finco (Europe)

La Banque CIBC a agi en qualité de conseiller financier, d'agent de placement, de responsable des registres et d'arrangeur principal mandaté pour Ventient Energy, l'un des plus grands producteurs indépendants d'énergie renouvelable en Europe, dans le cadre d'un refinancement de²⁷ 2,6 milliards d'euros, soit l'un des plus importants financements structurés sur le marché éolien terrestre à l'échelle mondiale, à la date de l'opération.

Eland 2 Solar Investco (Californie)²¹

La Banque CIBC a agi en tant que coordonnateur unique de prêts verts, de responsable unique des registres, de chef de file bancaire coordonnateur et d'agent administratif pour un prêt vert de 654 millions de dollars américains²⁷ à l'appui du projet de stockage d'énergie solaire « Ela d 2 Solar-plus-Storage » d'Arevon Energy, Inc. Arevon est une société d'énergie renouvelable en Amérique du Nord. Le projet d'énergie solaire de 374 mégawatts (MWcc), combiné à 150 MW/600 mégawattheures (MWh) de stockage d'énergie, représente l'une des plus grandes centrales de production d'énergie du portefeuille de la société, à la date de l'opération.

Renewable Power Capital (Europe)

La Banque CIBC a agi à titre d'arrangeur principal mandaté, de fournisseur de couverture conditionnelle et de contrepartie de couverture. Renewable Power Capital (« RPC »), propriété de l'OIRPC, exerce ses activités en Europe à titre de promoteur, de propriétaire et d'exploitant d'énergies renouvelables. RPC a obtenu environ 555 millions d'euros²⁷ en engagements de financement globaux pour son portefeuille d'éoliennes terrestres High Coast, en Suède, avec une capacité totale de 553 MW répartie entre quatre parcs éoliens. Le projet comporte une période de construction de deux ans et une durée de vie prévue d'au moins 35 ans.



- ¹ Le produit net de l'obligation verte en euros de la Banque CIBC émise le 29 janvier 2024 est réparti conformément aux critères d'admissibilité décrits dans le Cadre des émissions de financement durable de la Banque CIBC (septembre 2021).
- ² Le produit net des dépôts effectués dans des comptes de dépôt liés à la durabilité (CDLD) entre le 1^{er} août 2023 et le 29 février 2024 et des dépôts restants dans le compte au 31 juillet 2024 est réparti conformément aux critères d'admissibilité décrits dans le Cadre des émissions de financement durable de la Banque CIBC (septembre 2021). Le produit net des dépôts effectués dans des CDLD entre le 1^{er} mars 2024 et le 31 juillet 2024 et des dépôts restants dans le compte au 31 juillet 2024 est réparti conformément aux critères d'admissibilité décrits dans le Cadre des émissions de financement durable de la Banque CIBC (mars 2024).
- ³ Dans le présent rapport, le terme « énergie renouvelable » a été remplacé par le terme « énergie propre » afin de tenir compte des critères d'admissibilité mis à jour dans le Cadre de 2021 et le Cadre de 2024, comparativement à l'ancien Cadre des obligations vertes de la Banque CIBC, établi en mars 2020. Le produit net des émissions est réparti conformément aux critères d'admissibilité énoncés dans le Cadre en vigueur au moment de la conclusion de l'émission.
- ⁴ Sauf indication contraire dans le présent rapport, le Cadre des émissions de financement durable (le « Cadre ») fait référence aux deux versions, la première publiée en septembre 2021 et la deuxième en mars 2024. Toute référence à une version précise du cadre est indiquée à l'aide des mentions « Cadre de 2021 » ou « Cadre de 2024 ». Toutes les émissions futures d'obligations vertes, sociales ou durables seront conformes au Cadre des émissions de financement durable de 2024.
- ⁵ Le produit net de l'obligation verte de la Banque CIBC émise le 23 octobre 2020 est réparti conformément aux critères d'admissibilité décrits dans l'ancien Cadre des obligations vertes de la Banque CIBC (mars 2020). Les critères d'admissibilité de l'ancien Cadre des obligations vertes ont été intégrés aux critères d'admissibilité des émissions vertes du nouveau Cadre des émissions de financement durable de la Banque CIBC, établi en septembre 2021. Le Cadre des émissions de financement durable de 2021 remplace l'ancien Cadre des obligations vertes de la Banque CIBC et inclut les critères d'admissibilité des émissions d'obligations sociales et durables. En mars 2024, nous avons publié notre nouveau Cadre des émissions de financement durable de 2024. Toutes les émissions futures d'obligations vertes, sociales ou durables seront conformes au Cadre des émissions de financement durable de 2024.
- ⁶ Les produits nets des CPG de croissance liée à un indice CIBC émis entre le 1^{er} juin 2021 et le 31 octobre 2021 sont répartis conformément aux critères d'admissibilité décrits dans l'ancien Cadre des obligations vertes de la Banque CIBC (mars 2020). Les produits nets des CPG de croissance liés à un indice et des CPG de croissance liés à un indice européen de la Banque CIBC émis entre le 1^{er} novembre 2021 et le 30 novembre 2023 sont répartis conformément aux critères d'admissibilité décrits dans le Cadre des émissions de financement durable de la Banque CIBC (septembre 2021).
- ⁷ Les CPG de croissance liée à un indice CIBC offrent une exposition à un indice boursier canadien exclusif à la Banque CIBC, la pondération de chaque action de l'indice étant rééquilibrée chaque trimestre pour tenir compte de la cote ESG générée par Vigeo Eiris, un fournisseur mondial de recherche sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les CPG de croissance liés à un indice européen de la Banque CIBC offrent une exposition à un indice boursier européen, le portefeuille reflétant les composantes de l'indice EURO STOXX 50MD avec filtrage en fonction de facteurs ESG effectué par le fournisseur de l'indice.
- ⁸ Le produit net des billets de dépôt d'émissions durables de la Banque CIBC lié à l'indice canadien des obligations ESG à grande capitalisation AR (le billet structuré canadien) émis le 29 décembre 2022 est réparti conformément aux critères d'admissibilité décrits dans le Cadre des émissions de financement durable de la Banque CIBC (septembre 2021).
- ⁹ Le produit net des Capped Leveraged Index Return Notes® de la Banque CIBC liés à l'indice d'autonomisation des femmes Morningstar® (les billets structurés américains) émis le 20 janvier 2023 est réparti conformément aux critères d'admissibilité décrits dans le Cadre des émissions de financement durable de la Banque CIBC (septembre 2021).
- ¹⁰ Consultez la Méthodologie de finance durable (la Méthodologie) de la Banque CIBC pour en savoir plus sur les activités écologiques, de décarbonation et sociales admissibles, ainsi que les critères d'admissibilité, les produits pour les clients PME et la méthodologie de mesure connexes utilisés pour la classification d'une opération en tant qu'opération de finance durable.
- ¹¹ La période de déclaration pour ce rapport s'étend du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2024, sauf indication contraire.
- ¹² Le seuil de revenu de 90 % pour les investissements dans des entreprises ne s'applique pas aux Activités Admissibles qui sont fondées sur la composition de la propriété (c.-à-d. activité admissible création d'emplois). Dans le cas des sociétés immobilières, s'il n'y a pas de revenus disponibles, une entité serait admissible à un financement d'entreprise spécialisé si plus de 90 % de la superficie locative brute ou de la surface de plancher hors œuvre brut du portefeuille de l'entité est certifiée « bâtiment écologique » (selon les niveaux de certification crédibles dans l'activité admissible immeubles verts).
- ¹³ Consultez le Cadre des émissions de financement durable de 2024 sur le site Web de la Banque CIBC.
- ¹⁴ Cette activité admissible a été introduite dans le Cadre des émissions de financement durable (mars 2024) et ne figurait pas dans le Cadre des émissions de financement durable précédent (septembre 2021). Les critères d'éligibilité pour les entreprises détenues majoritairement par des femmes et les communautés et entreprises autochtones dans le Cadre de 2021 ont été intégrés et pris en compte dans l'Activité Admissible création d'emplois dans le Cadre 2024.
- ¹⁵ Consultez le plus récent rapport sur la durabilité et le site Web de la Banque CIBC pour connaître les politiques pertinentes : <https://www.cibc.com/fr/about-cibc/corporate-responsibility/environment/governance-reporting/governance.html>.
- ¹⁶ Lorsque cette information n'est pas directement publiée, l'énergie propre produite annuellement est estimée à l'aide des données fournies par le client. Lorsque le client ne pouvait pas fournir de mesures ou que les données n'étaient pas disponibles, des estimations étaient utilisées. Les facteurs d'émission régionaux du Rapport d'inventaire national du Canada, de l'Environmental Protection Agency (EPA) et de l'Agence européenne pour l'environnement ont été utilisés pour estimer les émissions de gaz à effet de serre (GES) évitées chaque année. La part proportionnelle des prêts sous-jacents pertinents de la Banque CIBC a été appliquée à chaque projet pour déterminer les mesures finales de l'incidence du portefeuille.
- ¹⁷ Ceci représente le montant du financement des actifs admissibles auxquels le produit de l'émission d'obligations vertes, de CPG, de billets structurés et de CDLD a été attribué dollars canadiens. Une opération peut soutenir plus d'un projet. Les dollars canadiens sont convertis en dollars américains selon le taux de change au comptant au 31 juillet 2024 (1 \$ US = 1,38065 \$ CA). Les dollars canadiens sont convertis en euros selon le taux de change au comptant au 31 juillet 2024 (1 € = 1,494208 \$ CA).
- ¹⁸ Ceci représente la part de l'opération que finance la Banque CIBC, selon les montants engagés d'actifs admissibles répartis, en pourcentage des besoins financiers globaux de l'opération.
- ¹⁹ Les émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) évitées sont mesurées en tonnes métriques d'équivalent CO₂ d'après la production annuelle, qui est mesurée en fonction des données prévues ou réelles. Les projets de certains actifs admissibles étaient en construction au 31 juillet 2024. Lorsque la conversion est nécessaire, les données sur les émissions en tonnes sont converties en quantité équivalente de dioxyde de carbone (éq. CO₂) en tonnes métriques. Le facteur d'émission utilisé pour calculer les émissions évitées se fonde sur le Rapport d'inventaire national du Canada, l'EPA des États-Unis, l'Agence européenne pour l'environnement ou sur les données fournies par le projet.
- ²⁰ Les données annuelles sur la production pour les projets en exploitation sont fondées sur les résultats réels des clients pour l'année civile 2023.
- ²¹ Cette opération est liée à l'énergie solaire et aux systèmes de stockage d'énergie par batterie. Toutefois, seule la capacité solaire est déclarée.
- ²² L'efficacité énergétique, les émissions de GES et l'utilisation efficace de l'eau déclarées sont normalisées en fonction de la SCB, conformément aux directives de l'ICMA. Consultez les directives ici : <https://www.icmagroup.org/assets/documents/Sustainable-finance/2024-updates/The-Principles-Guidance-Handbook-June-2024.pdf>.
- ²³ Les mesures du rendement énergétique présentées sont fondées sur des données réelles. Les économies d'énergie annuelles tiennent compte des économies totales d'énergie et de gaz par rapport à la base de référence du Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments (CMNÉB). Les scénarios de référence utilisés pour déterminer la réduction de l'incidence sont fondés sur une évaluation indépendante du projet (rapport sur la modélisation de l'énergie deQUEST) qui a été publié le 5 mai 2022. Pour en savoir plus sur ce rapport, consultez le lien <https://www.cibc.com/content/dam/cibc-public-assets/about-cibc/investor->

²⁴ Les mesures présentées des émissions de carbone sont fondées sur des données réelles. Les émissions de GES évitées (en tonnes d'éq. CO₂) sur l'énergie économisée annuellement (MWh) ont été calculées en fonction d'une intensité énergétique de 217, conformément à la norme LEED de 2009, en utilisant les facteurs régionaux du gestionnaire de portefeuille Energy Star. Le scénario de référence utilisé pour déterminer la réduction de l'incidence est fondé sur une évaluation indépendante du projet (rapport sur la modélisation de l'énergie d'eQUEST) qui a été publié le 5 mai 2022. Pour en savoir plus sur ce rapport, consultez le lien <https://www.cibc.com/content/dam/cibc-public-assets/about-cibc/investor-relations/pdfs/debt-information/green-bond/equest-energy-modelling-report-fr.pdf>. Le rapport de cette année a utilisé les facteurs d'émission du Rapport d'inventaire national.

²⁵ Les données sur l'utilisation efficace de l'eau se fondent sur la consommation réelle du projet pour l'année civile 2023.

²⁶ CIBC Square obtient la certification SmartScore : <https://www.newswire.ca/news-releases/cibc-square-s-81-bay-street-building-achieves-smartscore-certification-839284511.html>.

²⁷ Le montant indiqué pour chaque opération correspond à la valeur totale de l'opération. Le cas échéant, la Banque CIBC fait partie d'un syndicat de prêteurs.

Le présent rapport a été préparé conformément au Cadre des émissions de financement durable de la Banque CIBC, daté de septembre 2021 et de mars 2024. Le présent rapport est fourni à titre indicatif uniquement et l'information qu'il contient peut être modifiée sans préavis. Après la date du présent rapport, la Banque CIBC n'assume aucune responsabilité ni obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés qui y sont contenus, peu importe si ces énoncés évoluent en fonction de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres. La Banque CIBC n'assume ni n'assumera aucune responsabilité à l'égard de toute perte ou de tout dommage, de quelque nature que ce soit, découlant de l'utilisation ou de la fiabilité des renseignements contenus dans le présent rapport.

Le présent rapport n'est pas destiné à être distribué à – ou utilisé par – toute personne ou entité résidant dans un territoire dans lequel une telle distribution ou utilisation contreviendrait à la législation ou à la réglementation. Le présent rapport peut contenir des projections et des énoncés prospectifs au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les dispositions d'exonération de la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et de toute loi canadienne sur les valeurs mobilières applicable. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document peuvent inclure, sans s'y limiter, des énoncés concernant la Banque CIBC et son rendement futur. Ces énoncés se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « croire », « s'attendre », « prévoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer », « s'engager », « objectif », « cible », « plan », « prévision », « projet » et d'autres expressions de même nature et de verbes au futur et au conditionnel. Par leur nature même, les énoncés prospectifs exigent de faire certaines hypothèses et sont assujettis aux risques inhérents et aux incertitudes, d'où la possibilité que les prédictions, prévisions, projections, attentes ou conclusions ne se révèlent pas exactes, que ces hypothèses ne soient pas correctes et que nos priorités, nos cibles, nos engagements (y compris en ce qui a trait aux objectifs de réduction des émissions financées pour 2030 et à l'objectif de zéro émission financée d'ici 2050 et à la réduction des émissions de gaz à effets de serre [GES] liés aux activités d'exploitation) et nos objectifs ESG et autres ne soient pas atteints, et que les répercussions économiques et liées aux enjeux ESG ne se fassent pas sentir. Nous conseillons aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés, car divers facteurs de risque pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats attendus dans ces énoncés prospectifs et peuvent obliger la Banque CIBC à adapter ses initiatives et ses activités ou à rajuster ses cibles ou des objectifs, y compris l'objectif de finance durable de 300 milliards de dollars d'ici 2030 ou les critères d'admissibilité, la méthodologie de mesure ou les progrès vers les cibles et les objectifs provisoires et la mise en œuvre de la méthodologie de financement durable, à mesure que la qualité et l'exhaustivité de ses données et la méthodologie de financement durable continuent d'évoluer et de s'améliorer. Ces facteurs, dont bon nombre échappent au contrôle raisonnable de la Banque CIBC et peuvent entraver la réalisation de ces cibles ou objectifs, notamment notre capacité à mettre en œuvre diverses initiatives liées à la durabilité à l'interne et avec nos clients dans les délais prévus, notre capacité à élargir notre offre de produits et services liés à la finance durable, la disponibilité de données complètes de qualité (notamment des clients de la Banque CIBC) et la normalisation des méthodes de mesure liées aux facteurs ESG, l'évolution de nos portefeuilles de prêt au fil du temps, la nécessité d'une participation, d'une coopération et d'une collaboration actives et continues des diverses parties intéressées (y compris des entreprises, des institutions financières, des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux et des personnes), le déploiement de nouvelles technologies et de solutions propres à des secteurs, l'évolution du comportement des consommateurs, diverses initiatives de décarbonation à l'échelle des économies, la nécessité de politiques climatiques réfléchies à l'échelle mondiale, les défis liés à l'équilibre entre les objectifs provisoires et une transition harmonieuse, ainsi que l'élaboration et l'évolution continues de règlements, de lignes directrices, de principes et de cadres à l'échelle internationale et la conformité de la Banque CIBC à ces derniers, ce qui pourrait faire en sorte que la Banque CIBC fasse l'objet de diverses procédures juridiques et réglementaires, dont le résultat éventuel pourrait inclure des restrictions réglementaires, des pénalités et des amendes et d'autres risques mentionnés dans le plus récent rapport annuel de la Banque CIBC et dans le rapport de gestion. Il est porté à la connaissance des lecteurs que cette liste de facteurs de risque n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient aussi nuire aux résultats de la Banque CIBC. Lorsqu'ils se fient aux énoncés prospectifs contenus dans le présent document pour prendre des décisions à l'égard de la Banque CIBC, les investisseurs et autres observateurs doivent examiner attentivement les facteurs susmentionnés ainsi que les autres incertitudes et événements potentiels.

Rien dans le présent rapport ne constitue une offre de vente ou une sollicitation d'achat ou de souscription, ni n'en fait partie, concernant un titre ou un autre instrument de la Banque CIBC ou d'une de ses sociétés affiliées, ni une invitation, une recommandation ou une incitation à participer à une quelconque activité de placement, et aucun élément du présent rapport ne peut constituer la base d'un contrat, d'un engagement ou d'une décision de placement quelle qu'elle soit, ni être invoqué à cet égard. Les offres de vente, les ventes, les sollicitations d'offres d'achat ou les acquisitions de titres émis par la Banque CIBC ou une de ses sociétés affiliées ne peuvent être effectuées ou conclues qu'en vertu des documents d'offre appropriés préparés et distribués conformément aux lois, à la réglementation, aux règles et aux pratiques du marché des territoires dans lesquels de telles offres, sollicitations ou ventes peuvent être effectuées. Il est recommandé de consulter un professionnel avant toute décision de placement dans des titres. Le présent rapport ne vise aucunement à vous donner des conseils financiers, juridiques, fiscaux, de placement, professionnels ou d'experts.

Ce rapport peut contenir des adresses de sites Web sur Internet ou des hyperliens menant à de tels sites. La Banque CIBC n'a pas analysé les sites Web Internet liés appartenant à des tiers et décline toute responsabilité en ce qui concerne leur contenu. Ces adresses ou hyperliens sont exclusivement fournis pour la commodité et l'information du lecteur, et le contenu des sites Web de tiers liés n'est d'aucune manière intégré à ce rapport. Les destinataires qui choisissent d'accéder à ces sites Web de tiers ou de suivre ces hyperliens le font à leur propre risque.

Ni la Banque CIBC ni ses sociétés affiliées n'entreprendront de mettre à jour les énoncés prospectifs susceptibles d'apparaître dans le présent rapport, sauf si la loi l'exige.

^{MD} Le logo CIBC est une marque déposée de la Banque CIBC.